

Profil pays 2024 – Togo

Partie 1. Informations générales

1. Informations sur le pays



Nom complet du pays	REPUBLIQUE TOGOLAISE
Capitale du pays	Lomé
Langue(s) officielle(s)	Français
Ports Principaux	Port Autonome de Lomé ; Port de Kpémé
Littoral (km)	50 km

Mis à jour en novembre 2024

2. Points de contact

Point focal GI WACAF – A revoir

Nom	SOULEMANE Abdel-Ganiou
Ministère/ Département / Agence	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
Poste occupé	Chef de Division Préservation des milieux et du Cadre de Vie Chargé de la protection des Ecosystèmes marins et côtier
Adresse	247, Rue des Nîmes ; BP. 4825 Lomé - Togo
Téléphone	+228 22 21 33 21
Mobile	+228 90 12 07 12 / + 228 22 21 03 33
Courriel	

Nom	GNAMA Kpatcha Mawaïboyodou
Ministère/ Département / Agence	Ministère de l'Economie Maritime et de la protection côtière
Poste occupé	Conseiller technique
Adresse	A compléter
Téléphone	+228
Mobile	+228 90 14 18 71 /+ 228 93 19 62 12
Courriel	gnamaflorent@gmail.com

Mis à jour en novembre 2024

Point focal OMI – A revoir

Nom	BAKAI Matchonnawè
Ministère/ Département / Agence	Direction des Affaires Maritimes (Ministère de l'Economie Maritime et de la protection côtière)
Poste occupé	Directeur des Affaires Maritimes
Adresse	Rue Saga-Togo, Zone portuaire, BP 4771 Lomé - Togo
Téléphone	+228 70 43 52 24
Mobile	+228 90 09 74 94 / 92 85 17 64
Courriel	E-mail : huberbakai1@gmail.com / dam_togo@yahoo.fr

Délégués nationaux participant à l'élaboration de ce document

Nom	Fonction	Organisation	Pays	Email	Numéro de téléphone
SOULEMANE Abdel-Ganiou	Point Focal GI WACAF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	TOGO	Soule001@yahoo.fr	+228 90 12 07 12
GNAMA Kpatcha Mawaïboyodou	Conseiller technique Point Focal GI WACAF	Ministère de l'Economie Maritime et de la protection côtière	TOGO	gnamaflorent@gmail.com	+228 90 14 18 71 / + 228 93 19 62 12
BAKAI Matchonnawè	Directeur des Affaires Maritimes Point focal OMI	Direction des Affaires Maritimes (Ministère de l'Economie Maritime et de la protection côtière)	TOGO	huberbakai1@gmail.com dam_togo@yahoo.fr	+228 70 43 52 24 +228 90 09 74 94 / 92 85 17 64

3. Industrie

Industries présentes dans le pays	
Quels partenaires industriels du secteur <i>Oil & Gas</i> sont présents et opèrent dans votre pays ?	Société Togolaise d'Entreposage (STE) Société Togolaise de Stockage de Lomé (STSL) ZENER (import/stockage/distribution de gaz) SANOL (installation en cours - import/stockage/distribution de gaz) Ni exploration, ni production ni raffinage pétrolier à ce jour
Cooperation avec l'industrie	
Existe-t-il un groupe de travail/une plateforme qui regroupe le gouvernement et les industriels sur les questions liées à la préparation à la lutte et la lutte ? Si oui quel est son nom ?	Oui il existe une plateforme de gestion des crises maritimes liées à la pollution à laquelle les pétroliers participent, notamment dans les exercices de simulation et dans les incidents réels que le Togo a connu. La préfecture maritime coordonne la gestion des exercices et pollutions. Elle assure la liaison et la coordination entre acteurs et dispose de fiches réflexes standards que chaque industriel doit transmettre en cas d'incident en sus d'un reporting hebdomadaire.
Y a-t-il une mise en commun des ressources humaines et matérielles lors des exercices et/ou formations entre industrie et gouvernement ?	Oui il y a des exercices de simulation et des formations qui regroupent tous les acteurs entre autres les pétroliers et une mise en synergie des moyens de lutte Le matériel de lutte antipollution est possédé à l'échelle nationale par : <ul style="list-style-type: none"> - Le port de Lomé (environ 1000 m de barrage) - STSL (environ 800 m de barrage récupérateur + absorbants) Ce matériel est mis à disposition en cas d'exercice et de formation réalisés annuellement. Au port un exercice est réalisé tous les 3 mois
Merci de préciser tout autre aspect pertinent de coopération entre industrie et gouvernement	Ateliers réguliers impliquant le port de Lomé, les autorités et l'industrie pour échanger sur des thématiques sûreté, sécurité et transport/stockage de matières dangereuses. Il existe également une commission permanente de contrôle et d'inspection de stockage de matières dangereuses regroupant les représentants de 8 ministères, des experts assurant des visites de contrôle deux fois par an en sus de visites inopinées ou de visites menées en cas d'accident. Cette commission a été établie par décret et oblige les industriels à fournir des informations sur les volumes et types de produits manipulés ou stockés. Ces informations sont systématiquement transmises aux ministères de l'environnement, de l'économie maritime, de la sécurité ainsi qu'au haut conseil de la mer

Partie 2. Mise à jour du Profil Pays et identification du niveau de préparation et des actions prioritaires

I. Cadre institutionnel et légal

1. Désignation de l'/des autorité(s) responsables(s)

Autorités nationales compétentes chargées de la préparation et de la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures	
<i>Lutte en mer</i>	
Ministère/Département/Agence	Coordination par la Préfecture Maritime
Point de contact en charge des questions de lutte en mer	Préfet Maritime
Adresse	Port Autonome de Lomé, Base Marine 09 BP : 9295 Lomé - Togo
Téléphone	+228
Mobile	+228 93 89 01 61
Courriel	E-mail : takougnadi2000@yahoo.fr
<i>Lutte en milieu littoral</i>	
Ministère/Département/Agence	ANPC – Agence Nationale de Protection Civile En charge du plan ORSEC récemment mis à jour par le Ministère de la sécurité Contact à confirmer et préciser
Point de contact en charge de la lutte en milieu littoral	
Adresse	
Téléphone	
Mobile	
Courriel	

Mis à jour en novembre 2024

<i>Autorité(s) en charge de la mise en œuvre des conventions de l'OMI</i>	
Ministère/Département/Agence	Ministère de l'Economie Maritime et de la protection côtière
Point de contact	Directeur des Affaires Maritimes : Monsieur BAKAI Matchonnawe
Adresse	Rue Saga-Togo, Zone portuaire, BP 4771 Lomé - Togo
Téléphone	+228
Mobile	+228 90 09 74 94 / 92 85 17 64
Courriel	E-mail : huberbakai1@gmail.com / dam_togo@yahoo.fr

2. Ratification des conventions internationales et législation nationale

Ratification des conventions internationales de l'OMI (relatives à la prévention, la préparation et à la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures et au régime de responsabilité civile et d'indemnisation) et transposition dans la législation nationale				
	État d'avancement de la ratification	Législation portant application de la Convention en droit national	État d'avancement de l'application	Observations / actions concrètes à prendre
Prévention				
MARPOL 73-78	Ratifiée	Titre III du Livre VI de la loi n°2016-028 du 11 octobre 2016 portant code de la marine marchande	Projets de décrets d'application soumis au gouvernement Pour adoption en Conseil des ministres	En cours

Préparation et lutte				
OPRC 90	Ratifiée	Titre XV du Livre VI de la loi n°2016-028 du 11 octobre 2016 portant code de la marine marchande	Projets de décrets d'application du code de la marine marchande et le projet du plan POLMAR sont soumis au gouvernement pour adoption en Conseil des ministres	
Protocole OPRC-HNS	En cours de ratification			Projet adopté au conseil des ministres du 5 novembre 2024 Ratification à l'assemblée à suivre
Responsabilité et indemnisation				
CLC 69	Ratifiée puis dénoncée	Ordonnance du 12 août 1971 portant code de la marine marchande		Code devenu obsolète et remplacé par celui de 2016 .
CLC 92	Ratifiée	Titres IV, VI et VII de la loi n°2016-028 du 11 octobre 2016 portant code de la marine marchande	Projet de décret et d'arrêtés en cours d'élaboration	Groupe de travail pour l'élaboration des textes d'application mis en place
Fonds de 92	En cours de ratification	Titres IV, VI et VII de la loi n°2016-028 du 11 octobre 2016 portant code de la marine marchande	Avant-projet de loi relatif à l'adhésion du Togo est transmis au ministère des affaires étrangères	Projet adopté au conseil des ministres du 5 novembre 2024 Ratification à l'assemblée à suivre
Fonds suppl. (2003)	Ratifiée			Les dispositions sont en cours pour la prise d'un décret pour son application au plan interne.
Hydrocarbures de soute (Bunker 2001)	Ratifiée	Chap. 1 ^{er} du titre XVII du livre VI du code de la marine marchande	Pas encore de texte d'application	Il faut prendre un décret ou un arrêté pour détailler les conditions d'application de cette convention

LLMC 76	Ratifiée	Chap.1 ^{er} et 2 du titre XVII du livre VI du code de la marine marchande	Pas encore de texte d'application	Il faut prendre un décret pour détailler les conditions d'application de cette convention
LLMC 96	Pas encore ratifiée	Chap.1 ^{er} et 2 du titre XVII du livre VI du code de la marine marchande	Pas encore de texte d'application	Il faut prendre un décret pour détailler les conditions d'application de cette convention
HNS 2010	Pas encore ratifiée	Chap.2 du titre XVII du livre VI du code de la marine marchande	Pas encore de texte d'application	Bien que n'étant pas encore ratifiée, cette convention est prise en compte par le code de la marine marchande.

Législation nationale				
Politiques maritimes et cadre réglementaire	Existe-t-il des politiques ou stratégies maritimes ? Quel organisme en est responsable ?	Oui il existe des politiques et stratégies maritimes notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre stratégique pour le Développement de l'Économie Maritime et Côtier – ▪ Stratégie nationale pour la mer et le littoral (2021 – 2030) Le Haut Conseil pour la Mer est l'Organisme responsable du suivi de la mise en œuvre de ces politiques et stratégies.		
Ratification des conventions de l'OMI	Quels sont les principaux challenges/obstacles rencontrés lors du processus de ratification ?	Absence de coordination	NON	
		Absence de priorité	NON	
		Absence de compétences juridiques	Compétences présentes au Togo	
		Absence de compétences techniques	Support OMI, Expertise France, WECAPS	

		Absence de ressources financières	X
Application des conventions de l'OMI	Quelle est la procédure d'application en droit national des conventions de l'OMI relatives à la sécurité, à la pollution des mers et à la responsabilité et à l'indemnisation ?	Les services techniques du ministère concerné, une fois la convention ratifiée, élaborent des projets de textes d'application en impliquant les autres structures publiques et privées intéressées. Une fois adoptés, ces textes sont appliqués par ces structures dans leurs domaines de compétences respectifs. Des conférences maritimes organisées pour échanger sur la mise en œuvre des politiques maritimes et des recommandations sont formulées à l'endroit de chaque structure pour améliorer à l'avenir La dernière conférence maritime date de 2016	
Application de : <ul style="list-style-type: none">• Convention de 1992 portant création du Fonds• Protocole portant création du Fonds supplémentaire	La loi d'application identifie-t-elle l'autorité nationale en charge de la soumission des rapports sur les hydrocarbures ?	Le projet de ratification est adopté par le conseil des ministres du 5 novembre 2024	

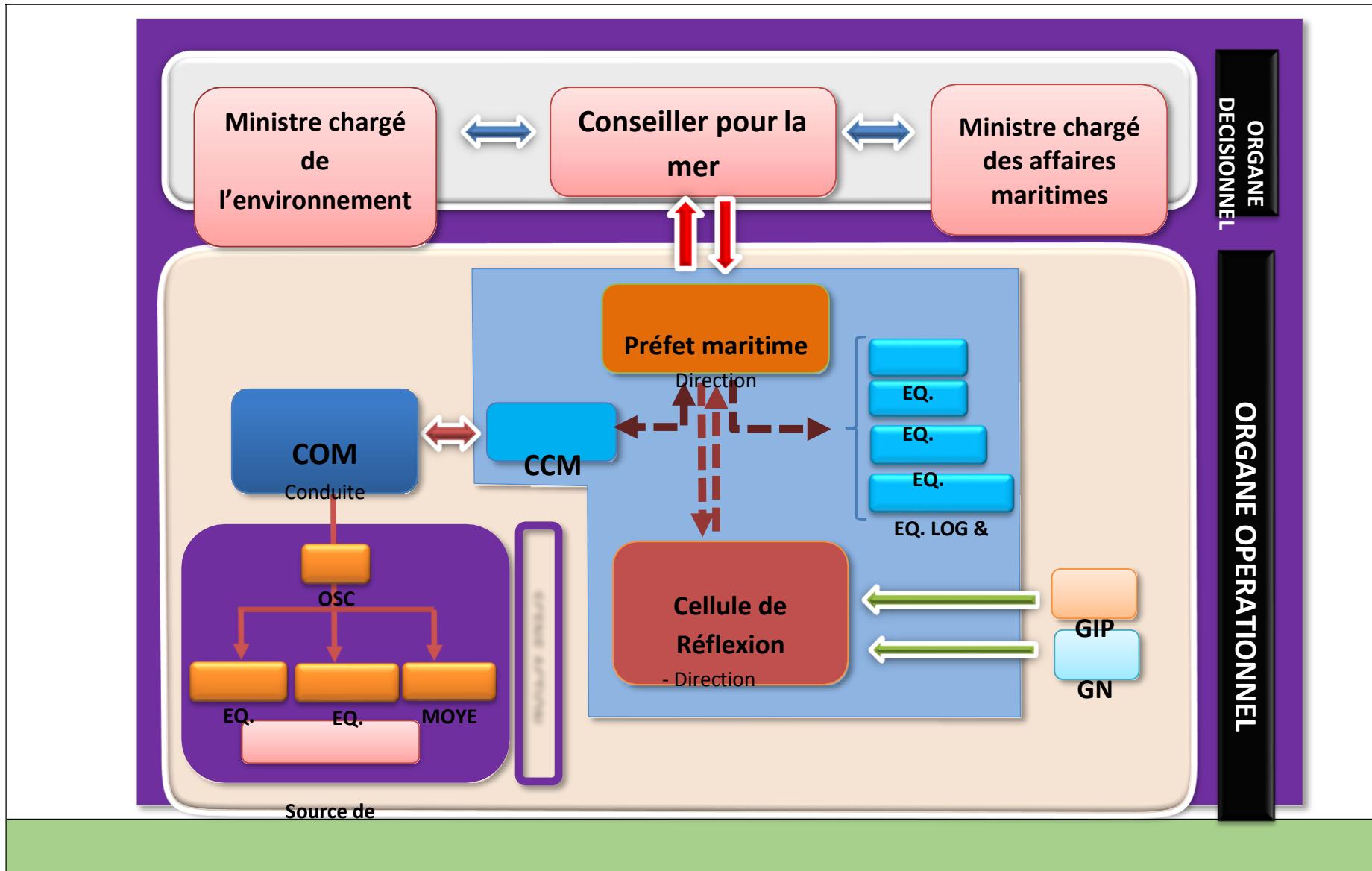
II. Plan national d'intervention d'urgence

1. Elaboration du plan national d'intervention d'urgence (PNIU)

Le document	
Nom du PNIU	Plan POLMAR
Statut du PNIU	Développé et mis à jour
Acte administratif d'approbation initial -Numéro et date	EN cours
Date de dernière mise à jour approuvée	08 mai 2019 à mettre à jour
Comité / Groupe de travail en charge de la question	Groupe de travail composé des administrations impliquées dans la mise en œuvre du plan POLMAR
Testé ? Date et commentaires principaux	Testé dans le cadre du dernier exercice de simulation sur la pollution marine animé dans le cadre du projet GOGIN
Quelle est la procédure de mise à jour du PNIU ? Le PNIU mis à jour doit-il être officialisé par un acte administratif (ex : décret, arrêté...) pour être applicable ?	Il doit être seulement validé officiellement par les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan POLMAR

2. Coordination, procédures de notification et organisation de la lutte

Organisation de la lutte	
Est-ce qu'une approche reprenant les concepts du Système de Gestion de Crise (<i>Incident Management System – IMS</i> en anglais) est utilisée dans le PNIU ?	NON
Est-ce que chaque rôle défini est associé à une personne/fonction ?	Rôle défini est associé à une institution (donc au responsable de l'institution en question ou son représentant)
Les coordonnées des personnes identifiées sont-elles rassemblées dans une annexe ?	Oui
Est-ce que le PNIU prend en compte les différents niveaux de préparation (Tiers 1, 2, 3) ?	Oui
Organigramme :	



Procédures de notification et de rapport

Les procédures d'alerte, de notification et de suivi (rapports, etc.) sont bien identifiées, incluant un formulaire ainsi qu'une liste de contacts à jour ?	oui
Est-ce que le PNIU peut être activé en cas de déversement d'hydrocarbures par une source autre qu'un navire (ex : plateforme offshore, pipeline, etc.) ?	Oui
Coordination avec les plans locaux et de l'industrie	
Les plans locaux (port, terminaux, etc.) sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	Prévu à intégrer dans la prochaine révision par le port de Lomé
Les plans d'intervention d'urgence des installations de l'industrie pétrolière sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	Prévu à intégrer dans la prochaine révision par STSL et STE
Implication des communautés locales	
L'implication des communautés locales en cas de déversement d'hydrocarbures et lors d'exercices est-elle prévue ?	Oui
Suivi et archivage ; indemnisation	
Y-a-t-il un système de suivi opérations et d'archivage des documents afin de conserver les preuves ?	oui
Indemnisation et procédures de demande d'indemnisation définies et intégrées ?	oui

3. Composants du Plan national d'intervention d'urgence

Politique d'utilisation des dispersants														
Statut de la politique sur l'utilisation des dispersants	Elaboré et en cours de signature à mettre à jour													
L'utilisation des dispersants est considéré comme (première/deuxième/dernière option/pas une option).	Première priorité													
Indiquer le nom de l'acte administratif régissant la politique d'utilisation de dispersants.	Arrêté interministériel													
Existe-t-il une liste de dispersants approuvés ? Si oui est-elle publique ?	oui													
Existe-t-il une procédure d'approbation ? Si oui quelle autorité en est responsable ?	Oui , Ministre chargé de l'environnement													
Cette même autorité est-elle responsable de l'autorisation d'utilisation des dispersants en situation d'urgence ?	à mettre à jour													
Est-ce que la politique sur l'utilisation de dispersants est prise en compte dans le PNIU ?	oui													
Quelles sont les limites géographique et bathymétrique pour l'utilisation des dispersants ?	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Volume de la pollution à disperser</th><th>Profondeur d'eau minimum(mètre)</th><th>Eloignement minimum de la côte (nautique)</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>De 0 à 10 m³de pétrole</td><td>15</td><td>2</td></tr> <tr> <td>De 10 à 100 m³de pétrole</td><td>20</td><td>10</td></tr> <tr> <td>Plus de 100 m³de pétrole</td><td>30</td><td>20</td></tr> </tbody> </table>		Volume de la pollution à disperser	Profondeur d'eau minimum(mètre)	Eloignement minimum de la côte (nautique)	De 0 à 10 m ³ de pétrole	15	2	De 10 à 100 m ³ de pétrole	20	10	Plus de 100 m ³ de pétrole	30	20
Volume de la pollution à disperser	Profondeur d'eau minimum(mètre)	Eloignement minimum de la côte (nautique)												
De 0 à 10 m ³ de pétrole	15	2												
De 10 à 100 m ³ de pétrole	20	10												
Plus de 100 m ³ de pétrole	30	20												

Existe-t-il des stocks de dispersants ?	Oui	
Emplacement des sites de stockage	Port Autonome de Lomé ; Magasins des sociétés pétrolières Et Ministère de l'environnement à confirmer	
Magasin du Port Autonome de Lomé	Propriétaire Port Autonome de Lomé	Volume 100 litres et 450 L en commande
Cartographie de sensibilités et évaluation des risques		
<i>Cartes de sensibilité</i>		
Statut des cartes de sensibilité	Pas encore développé –	
Groupe de travail / Comité en charge	Pas encore	
Est-ce que les cartes de sensibilité sont prises en compte dans le PNIU ?	OUI	
Date de validation et de dernière mise à jour	RAS	
Est-ce que la carte couvre l'intégralité du littoral ?	RAS	
Les cartes de sensibilité sont-elles accessibles au public ?	RAS	
Sur quel support les cartes de sensibilité sont-elles disponibles ? Papier ou électronique ?	RAS	
<i>Evaluation des risques</i>		
Le plan inclut-il des modèles de dérive ?	Non	
Est-ce que le PNIU prend en compte la surveillance aérienne en cas d'incident (radar, satellite, aéronef, hélicoptère, etc.) ?	OUI	
Le plan inclut-il un inventaire des risques et des scénarios de déversements ?	OUI	

La méthode d'analyse des avantages environnementaux nets (NEBA) est-elle inscrite dans le PNIU ?	OUI
Plan d'évaluation et de réponse en milieu littoral	
Statut du plan de réponse en milieu littoral	Pris en compte dans le Plan POLMAR
Quelle est l'autorité en charge de la réponse en milieu littoral ?	ANPC à confirmer
Date de validation et de dernière mise à jour	Dernière date de révision du plan ORSEC à intégrer ici
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral fait partie du PNIU ?	oui
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral intègre la stratégie d'évaluation et de nettoyage du littoral (<i>Shoreline Cleanup and Assessment Technique (SCAT)</i> en anglais) ?	oui
Est-ce que les bénévoles peuvent prendre part à la réponse en milieu littoral ? Si oui, un plan de gestion des bénévoles est-il prévu en cas de déversement d'hydrocarbure ?	Oui comme annexe à développer
Plan de gestion des déchets souillés par les hydrocarbures	
Statut du plan de gestion des déchets	En cours de discussion au sein du gouvernement
Groupe de travail / Comité en charge	RAS
Date de validation et de dernière mise à jour	RAS
Est-ce que le plan de gestion des déchets fait partie du PNIU ?	Oui
Le plan de gestion des déchets prend-t-il en compte le transport, le stockage temporaire et l'élimination finale des déchets ?	oui
Les déchets souillés sont-ils considérés comme des déchets dangereux dans la législation nationale ?	oui

Quels sont les lois et règlements qui régissent la gestion des déchets au niveau national ?	Loi n°2008-005/PR du 30 mai 2008 portant Loi-cadre sur l'environnement ; Le plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les produits chimiques (PNM)
Plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	
Statut du plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	Non
Groupe de travail / Comité en charge	non
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée fait partie du PNIU ?	oui
Existe-t-il des organismes nationaux travaillant sur la question ? Si oui, lesquels ?	non
Existe-t-il des accords de coopération avec des structures spécialisées à l'international ?	non
Politique de brûlage <i>in-situ</i>	
Statut de la politique de brûlage <i>in-situ</i>	Pris en compte par le plan
Groupe de travail / Comité en charge	
Date de validation et de dernière mise à jour	Même date que le plan POLMAR
Est-ce que la politique de brûlage <i>in situ</i> fait partie du PNIU ?	oui
Quelle est la procédure d'autorisation en cas d'incident ?	Appréciation du directeur de crise après analyse des informations reçues des commandants sur zones
Autres éléments techniques	
Est-ce que le PNIU couvre la préparation et la lutte en cas de déversements de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) ?	Oui

III. Equipement de lutte, formations/exercices et coopération internationale

1. Coopération transfrontalière et assistance internationale

Accords régionaux	
Quels sont les mécanismes de coopération de lutte au niveau bilatéral et/ou sous régional qui sont intégrés dans le PNIU ?	<ul style="list-style-type: none">▪ Protocoles d'urgence de la convention d'Abidjan▪ Centre Maritime Multinational de Coordination (CMMC) basé à Cotonou
Est-ce que des exercices transfrontaliers sont organisés régulièrement ? Si oui, selon quelle fréquence ?	<ul style="list-style-type: none">▪ Oui des exercices transfrontaliers sont organisés ;▪ Ces exercices sont organisés au moins deux fois par ans
Indiquez la date du dernier exercice transfrontalier	Le dernier exercice transfrontalier a eu lieu à Cotonou du 25 au 27 juin 2019
Circulation transfrontalière d'expertise et d'équipement	
Existe-t-il des procédures douanières et d'immigration spécifiques pour faciliter l'importation de matériel et/ou d'expertise ?	Pas encore Mais la Douane dispose de deux procédures : <ul style="list-style-type: none">- L'une standard- L'autre expresse régulièrement utilisée pour le transport de matières dangereuses
Si oui, quelle est la procédure à suivre ?	
Mécanismes d'assistance	
Est-ce que votre pays est engagé dans une coopération avec des projets/institutions visant à améliorer la capacité de préparation à la lutte et lutte ? Si oui, lesquels ?	Oui le Togo a été et est engagé dans les coopérations de renforcement de capacité de préparation de lutte notamment à travers les projets CRIMGO, GOGIN, OBANGAME EXPRESSE, GANO, WECAPS, NEMO financés par l'Union Européenne, les Etats Unis

Y-a-t-il une assistance mutuelle entre le gouvernement et l'industrie prévoyant des échanges de matériel de lutte ?	Oui il y a une assistance mutuelle entre le Gouvernement, le port de Lomé et l'Industrie. Cette assistance est prise en compte dans le plan POLMAR
Des mécanismes de mobilisation et d'accès à l'assistance internationale publique comme privé sont-ils en place ?	Oui le centre d'assistance antipollution de la Convention d'Abidjan basé au Nigeria est un exemple. Cependant il faut le materialisé par des actes administratifs

1. Formations et exercices

Formation du personnel	
<i>Formations</i>	
Est-ce que le pays organise des formations internes du personnel à tous les niveaux (répondant aux besoins du pays et basé sur les standards internationaux) ?	OUI des formations sont organisées lors des exercices de simulation
Exercices	
Est-ce que le pays organise des exercices nationaux (impliquant les acteurs locaux et le secteur privé) au moins une fois par an ?	Oui des exercices sont organisés régulièrement pour tester le plan et situer les acteurs sur leurs responsabilités
Éducation	
Une coopération avec les universités pour former les futurs experts dans les domaines de la gestion environnementale et de la gestion des risques industriels et environnementaux est-elle en place ou envisagée ?	En cours avec notamment la faculté des sciences

1. Equipement et ressources nationales

Equipement de lutte	
Pour la mer : Le port de Lomé et la marine nationale Sur le littoral : ANPC et le corps des sapeurs-pompiers	Le secteur privé : STSL Boluda
Centre de stockage et maintenance du matériel de lutte	Port de Lomé et STSL
Acquisition du matériel de lutte par le gouvernement en phase de planification	A l'étude
Inventaires du matériel de lutte public et privé (annexé au PNLU)	Oui prévu dans le plan POLMAR
Procédure de mise à disposition temporaire du matériel de lutte positionné par l'industrie en cas d'incident	Oui procédure de réquisition prévue dans le plan POLMAR
Centre de crise (salles de communication et de réunion)	Oui il y a un centre de crise sis à la Préfecture Maritime équipé d'instruments nécessaires à la communication
Centre de ressources, de formation et de documentation pour la préparation à la lutte et pour la gestion de la lutte contre les pollutions par hydrocarbures	Pas encore
Capacités d'intervention	
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations	Oui mutualisation active

d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 1¹ ?	
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 2 ?	OUI
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 3 ?	Non

1. Communication

Communication avec les médias et le public	
Des procédures standardisées de communication avec les médias lors d'exercices et de crises réelles sont-elles en place ?	Oui prévu par le plan POLMAR
Un programme de formation aux meilleures pratiques et stratégies à utiliser lors de leurs communications avec les médias est-il en place pour les décideurs et les parties impliquées dans la lutte ?	Non

¹ La définition des tiers 1, 2, 3 varie en fonction des pays.